



Bulletin d'information sur les pesticides

N°6 – Décembre 2021

Actualités juridictionnelles



UE: ClientEarth attaque la Commission européenne en justice pour mettre fin au secret de l'approbation des pesticides

Face au refus de la Commission européenne de divulguer les positions défendues par les États membres relatives aux décisions d'autorisation des pesticides, et en particulier au renouvellement de l'autorisation de la cyperméthrine, notre partenaire [ClientEarth](#) a décidé de [poursuivre cette dernière en justice](#) devant le Tribunal de l'Union européenne. L'ONG dénonce l'opacité du Comité permanent des plantes, des animaux, des denrées alimentaires et des aliments pour animaux (SCoPAFF), au sein duquel les 27 ministres de l'agriculture de l'Union européenne décident à huis clos d'approuver des pesticides dangereux. Le comité évalue actuellement le renouvellement de l'autorisation de la

cyperméthrine, une substance active insecticide utilisée à des fins agricoles, dont la toxicité pour les abeilles, les poissons et les insectes aquatiques est avérée.

Dans son [communiqué](#) annonçant l'action en justice, ClientEarth souligne que les comptes rendus des réunions du comité révèlent que certains ministres ont radicalement changé d'avis en faveur de la cyperméthrine au cours de l'année 2020, sans que le public ne puisse ne puisse savoir pour quelle raison. Les rapports publiés relatifs à ces réunions sont succincts et omettent des informations cruciales, comme les positions des différents États membres et leur vote final.

Ce manque de transparence ne permet pas au public de comprendre pourquoi et comment sont prises ces décisions, qui ont un impact sur la santé publique et l'environnement. De plus, il empêche les citoyens de demander à leurs gouvernements de rendre compte des positions qu'ils défendent au niveau européen. Dès lors, les États membres continuent à se cacher derrière Bruxelles pour des décisions dont ils sont pourtant les principaux responsables. Une réforme relative aux processus de comitologie, lancée en 2017 pour remédier au manque de transparence du SCoPAFF et d'autres comités similaires, est actuellement en cours. ClientEarth est convaincue que les règles européennes en matière de transparence obligent légalement la Commission à mettre ces informations à la disposition de tous.

Cette action en justice permet de rappeler que les États membres sont collectivement responsables de l'approbation ou du rejet des propositions de la Commission européenne visant à autoriser l'utilisation des pesticides dans l'Union européenne. Ce sont eux qui ont notamment approuvé le renouvellement de l'autorisation d'utiliser le glyphosate jusqu'en décembre 2022. Elle met également en lumière le fonctionnement critiquable de ces comités, qui ont le pouvoir de prendre des décisions nuisant à la santé des personnes et à l'environnement sans donner la moindre explication au public.

[Retour au site de Justice Pesticides](#)